#### LES ANGLO-NORMANDS



#### DANS L'EST DU CANADA

**Yves Frenette** 

Rédacteur de la collection Roberto Perin Université York

Coordonnatrice à l'édition

Edwidge Munn

Archives nationales du Canada

#### Droits réservés par LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA Ottawa, 1996

Publié par la Société historique du Canada avec l'aide financière du ministère du Patrimoine canadien.

Photo de la page couverture: Pointe Saint-Pierre, illustration tirée de Thomas Pye, «Image de la Gaspésie au XIX<sup>e</sup> siècle», Archives nationales du Canada (C-12011)

> ISBN 0-88798-165-8 Les Groupes ethniques du Canada ISSN 1483-9512 Les Groupes ethniques du Canada (imprimé) ISSN 1715-8591 Les Groupes ethniques du Canada (En ligne)

Imprimé par DocuLink International

# LES ANGLO-NORMANDS DANS L'EST DU CANADA

#### Yves Frenette

Programme d'études canadiennes Collège universitaire Glendon Université York

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA LES GROUPES ETHNIQUES DU CANADA BROCHURE n° 21

# LES ANGLO-NORMANDS DANS L'EST DU CANADA

### LES ÎLES ANGLO-NORMANDES

Situé dans le canal de la Manche entre les péninsules de Bretagne et du Cotentin, l'archipel anglo-normand mesure 194 km² et comprend quatre îles principales : Jersey, Guernesey, Sercq et Aurigny, qui arborent chacune des traits distinctifs, mais qui ont en partage de piètres ressources naturelles et une histoire commune. Aux marges de l'Empire romain, ces petites îles furent christianisées par des saints bretons, avant de connaître les invasions scandinaves. En 933, le duc de Normandie, Guillaume 1<sup>er</sup>, les annexa et y établit le régime féodal. Lorsque Guillaume II devint roi d'Angleterre en 1066, les îles, françaises par leur géographie, et normandes par leurs coutumes, leurs traditions et leur langue, passèrent sous la Couronne anglaise. Depuis ce jour, les îles anglo-normandes dépendent du Royaume-Uni sans en faire partie. Ainsi sont-elles administrées selon leurs lois et coutumes, formant deux gouvernements (bailliages) : celui de Jersey et celui de Guernesey. En 1990, la population des îles anglo-normandes était de 143 683.

En dépit du rattachement à la Couronne anglaise, les liens avec la Normandie persistèrent, notamment par le biais de courants migratoires dans les deux directions. Jersey et Guernesey, les deux plus grandes îles de l'archipel anglonormand, accueillirent des milliers de réfugiés politiques et religieux français, ainsi que des travailleurs saisonniers et permanents. À l'influence normande et française, se superposa une influence anglaise qui, à partir des villes, s'accrût avec les années et avec le développement des moyens de communication. Ainsi, au XX<sup>e</sup> siècle, le patois normand, un dialecte qui a emprunté nombre d'expressions anglaises ainsi que des mots dérivés du scandinave, et le français, langue des classes aisées, firent de plus en plus de place à l'anglais, qui est aujourd'hui la langue usuelle des îles. En matière de religion, l'anglicanisme est la religion officielle des îles, quoique d'autres confessions protestantes et l'Église catholique soient aussi présentes.

Tôt, les Anglo-Normands devinrent aptes à assurer la protection de leurs îles lors des longs et quasi incessants conflits militaires entre la France et l'Angleterre. Au plan économique, ils surent profiter de leur situation géographique. En effet, dès le XVIe siècle, Jersey et Guernesey prospérèrent grâce à leur statut semi-officiel d'entrepôts commerciaux franco-anglais, à leur commerce licite et illicite, ainsi qu'à leur participation aux aventures commerciales des deux métropoles au Nouveau Monde. De plus en plus, l'économie anglo-normande se tournait vers la mer: la pêche, le commerce maritime, la contrebande et la piraterie. Les Guernesiais pratiquaient particulièrement ces deux dernières activités. Ils ne se remirent jamais de l'abolition de la contrebande par le gouvernement anglais en 1807. Par ailleurs, leurs voisins et rivaux jersiais prospérèrent grâce aux pêcheries d'Amérique du Nord qui devinrent, à partir de 1730, le moteur de l'économie jersiaise.

#### **VERS LES «TERRES NEUVES», 1500-1763**

La tradition orale anglo-normande maintient que des Jersiais comptaient parmi les marins et pêcheurs qui découvrirent les richesses poissonnières du golfe Saint-Laurent, et qu'un Guernesiais était membre de l'équipage de Jacques Cartier lors de son premier voyage au Canada en 1534. Il est impossible de vérifier ces dires. Il est certain, toutefois, que les Anglo-Normands furent tôt présents sur les bancs de pêche de Terre-Neuve, la référence écrite la plus ancienne datant de 1591. Neuf ans plus tard, la pêche en Amérique prit de l'importance lorsque le nouveau gouverneur de Jersey, Sir Walter Raleigh, encouragea les entrepreneurs de l'île à armer des bateaux pour les terres neuves. Au milieu du XVIIe siècle, les États de Jersey, c'està-dire l'assemblée législative de l'île, se plaignaient amèrement de la faiblesse militaire de l'île, causée par le grand nombre d'hommes qui passaient la saison de pêche au Nouveau Monde. Pour effectuer un certain contrôle, le gouverneur émettrait désormais des licences aux partants. En 1713, le départ des Français de la côte sud de Terre-Neuve, par suite du traité d'Utrecht, résulta en une expansion commerciale anglo-normande dans la région. En 1731, les firmes jersiaises employaient dix-sept vaisseaux et 1 500 hommes dans l'est du Canada, chiffre qui ne comprend pas les nombreux Jersiais qui s'engageaient chez des armateurs guernesiais, anglais et français. En 1765, les Anglo-Normands représentaient 10 p. 100 des pêcheurs de Terre-Neuve. Un engagé pouvait y gagner jusqu'à vingt livres pour la saison, comparativement à trois livres chez lui.

Comme ceux de France et d'Angleterre, les vaisseaux jersiais et guernesiais partaient au printemps et revenaient à temps pour que les «terreneufions», comme on disait en patois normand, puissent récolter le produit de leur ferme à l'automne. Par ailleurs, il était nécessaire de laisser quelques hivernants pour s'occuper des installations et pour préparer la prochaine saison de pêche. Étaient ainsi timidement jetées les bases d'un peuplement permanent. Loin derrière les Anglais et les Irlandais, les Anglo-Normands furent en nombre le troisième groupe de pionniers de Terre-Neuve. Ils s'installèrent autour des établissements de pêche des baies de Trinité, de Bonavista et de Conception, où ils accaparaient une part importante de la production de morue. Dans la tradition anglo-normande, ils construisirent leurs demeures et leurs magasins en pierre, peignant le toit en rouge. En 1765, le tiers des 943 Anglo-Normands qui s'affairaient à Terre-Neuve étaient des colons.

Au rythme de la conquête britannique du Canada, les marchands jersiais poussèrent vers l'ouest. En 1749, Joshua Mauger, dont la famille s'occupait de pêche et de commerce au Nouveau Monde depuis plusieurs générations, et qui avait lui-même mis sur pied une base d'opération dans la ville fortifiée de Louisbourg deux ans auparavant, s'établit à Halifax, où ses activités commerciales et foncières en firent rapidement un des personnages les plus importants de la colonie naissante. Mauger rentra en Angleterre en 1760 et devint député au Parlement de Grande-Bretagne, où il bénéficia d'une grande influence, notamment dans les affaires d'Amérique.

## L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES DE PÊCHE SÉDENTAIRE, 1763-1820

Plusieurs Anglo-Normands vinrent au Canada comme officiers et marins lors des guerres de Sept Ans et de 1812. D'autres furent recrutés par de grands propriétaires fonciers, tels ces 73 Guernesiais qui fondèrent Guernesey Cove, sur la côte sud de l'Ile-du-Prince-Édouard vers 1805. Toutefois, il s'agissait là d'exceptions. Ce furent surtout la pêche et les activités commerciales connexes qui, après la Conquête, continuèrent à amener des Jersiais et Guernesiais dans l'est du Canada. Chaque année, une cinquantaine de vaisseaux jersiais montés par 2 500 hommes pêchaient près des côtes canadiennes, qui apparaissaient à beaucoup de Jersiais comme une lointaine extension de leur île. Lorsque des émeutes liées au manque de pain éclatèrent à Jersey pendant l'hiver de 1769-1770, les autorités anglaises furent promptes à blâmer une crise agricole causée par «the great number of hands yearly employed in the Newfoundland trade».

Après la Conquête, plusieurs firmes anglo-normandes exploitèrent les ressources poissonnières de Terre-Neuve. Ainsi, Carteret et Priaulx, DeQuetteville, Nicolle & Co., LeMesurier, DeGruchy et plusieurs autres maisons commerciales concurrençaient les compagnies anglaises et françaises de l'île. Les vieux centres de pêche devenant trop peuplés à leur gré, certaines firmes s'installèrent au Labrador et sur la basse côte nord du Saint-Laurent. Après la signature du traité de Versailles (1783), qui exclut les sujets britanniques de la vieille côte française de Terre-Neuve, d'autres compagnies les rejoignirent. Chaque été, la pêche amenait ainsi un millier d'engagés jersiais, anglais, acadiens et canadiens-français au nord du golfe.

Dans le troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, certaines entreprises anglo-normandes évoluèrent vers la pêche sédentaire, aménageant des postes permanents et recrutant des pêcheurs qui s'établiraient à demeure. La main-d'oeuvre qualifiée provenait des îles anglo-normandes et de l'Angleterre. La majorité de ces ouvriers rentrèrent éventuellement chez eux, mais un petit nombre s'implanta au Labrador et à Terre-Neuve. Dans cette île, au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, Philip Messervy établit un poste de traite et de pêche à la Baie-Saint-Georges. Pour ce faire, l'entrepreneur recruta quelques compatriotes jersiais, dont des membres de sa parenté. Messervy achetait leur production et, en retour, les approvisionnait, copiant en cela les méthodes commerciales des entrepreneurs français et anglais. Au fil des ans, la clientèle des Messervy augmenta et ceux-ci devinrent des marchands en vue.

De leur base de Terre-Neuve, les Anglo-Normands s'amenèrent rapidement dans le golfe Saint-Laurent après la cession définitive du Canada à l'Angleterre en 1763, mettant à profit leur connaissance de la langue française pour établir des rapports économiques avec la population acadienne. Les entrepreneurs anglo-normands s'installèrent sur l'île du Cap-Breton, en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick. Parmi ceux-ci, les frères Philip, Jacques (John) et Charles Robin fondèrent la Robin, Pipon and Company of Isle Madame en 1765 et la John Robin and Co. un peu plus tard. Ces entreprises firent d'abord appel à des pêcheurs saisonniers jersiais, mais ils transformèrent rapidement leur comptoir d'Arichat, à l'île du Cap-Breton, en

pêcherie sédentaire. Pour ce faire, ils recrutèrent des réfugiés acadiens nouvellement établis à l'île Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon). En 1766, Charles, le plus jeune des frères Robin, explora la baie des Chaleurs et instaura des rapports commerciaux avec la population acadienne et amérindienne, ainsi qu'avec d'autres négociants qui l'avaient précédé. Charles revint l'année suivante avec des pêcheurs jersiais et, pendant six semaines, il fit des affaires sur les deux rives de la baie des Chaleurs et mit sur pied un petit poste sur le barachois de Paspébiac, appelé à devenir le quartier général de l'entreprise. Charles échangeait aux Acadiens, aux Micmacs et aux pêcheurs saisonniers venus de la Nouvelle-Angleterre, du sel, des spiritueux et d'autres denrées, contre du poisson, des fourrures et de la viande fraîche. Il se constitua une clientèle en avançant aux pêcheurs des marchandises qui seraient remboursées par les prises de l'année suivante. Pendant les années subséquentes, il réussit ainsi à se créer une niche en augmentant constamment le nombre de ses pêcheurs-clients. En 1774, les frères Robin recrutèrent une centaine d'Acadiens déportés en Bretagne et les installèrent à la baie des Chaleurs, à l'île Madame et à Canso (Nouvelle-Écosse). En relation constante avec l'île de Jersey et mettant à profit la longue expérience anglonormande dans les pêches terre-neuviènes, les Robin comprirent tous les avantages que leur apporterait l'établissement de comptoirs permanents. Contrairement à leurs concurrents, ils pourraient recevoir tôt le printemps le poisson des pêcheurs locaux.

La guerre de l'Indépendance américaine mit temporairement un frein aux activités des frères Robin. À leur retour dans l'est du Canada à la fin du conflit, ils fondèrent deux nouvelles sociétés, la Philip Robin Co. et la Charles Robin Co., et ils augmentèrent le nombre de leurs pêcheurs-clients, gage premier de leur succès. Ainsi recrutèrent-ils les premiers Acadiens de Chéticamp, sur la rive nord de l'île du Cap-Breton, où ils géraient un établissement saisonnier depuis 1770. Il fallait amener les pêcheurs à rester sur place et à vendre aux Robin la totalité de leurs prises au plus bas prix possible. Le système jersiais reposait en grande partie sur la dépendance des pêcheurs-clients. La compagnie fournissait à ceux-ci des marchandises à crédit pendant l'année et était remboursée en poisson à la fin de la saison de pêche. La valeur du crédit lié au fort prix des fournitures dépassant celui du poisson, les pêcheurs se retrouvaient en fin de saison endettés et quasi forcés de pêcher pour la même compagnie l'année suivante.

La fourniture d'avances et de provisions aux pêcheurs exigeait en contrepartie certaines garanties. Pour se les assurer, les marchands anglo-normands enregistraient des obligations et des hypothèques sur les lots des producteurs, pour une valeur correspondante à celles des marchandises avancées. Plusieurs pêcheurs-clients durent ainsi hypothéquer ou vendre leur établissement à la suite d'une ou de plusieurs mauvaises saisons de pêche consécutives. Des saisies avaient aussi lieu. Dans certaines localités, les pêcheurs constituaient une main-d'oeuvre très dépendante des compagnies. Pour alléger le fardeau de sa dette, plus d'un dut travailler pour les Jersiais l'hiver à la coupe et au transport du bois, à la construction et à la réparation de bateaux, ou encore à la fabrication de barils. Certains se retrouvèrent même à peiner sur un navire de la compagnie Robin.

Toutefois, l'endettement n'a pas toujours des conséquences négatives et les meilleurs producteurs sont souvent les plus endettés, tandis que d'autres ne s'endettent jamais ou très rarement. Il arrive même à certains endroits que les compagnies anglo-normandes soient incapables de mettre en tutelle les habitants, qui pêchent pour leur propre compte et vendent leurs prises au commerçant de leur choix, sans se créer d'obligations. En fait, de tous temps, la concurrence existe sous la forme de caboteurs qui enlèvent des clients aux entrepreneurs des îles de la Manche. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la multiplication des marchands, permanents ou saisonniers, restreindra la liberté d'action des firmes anglonormandes, en les obligeant à payer de meilleurs gages, à offrir un meilleur prix pour le poisson, à donner de plus larges avances et à ne pas exiger des prix trop élevés pour leurs marchandises.

Pour maximiser leurs profits, les compagnies anglo-normandes recouraient à des stratagèmes plus ou moins honnêtes. Comme elles décidaient de la classification de la morue, elles exigeaient du pêcheur quelques livres de plus par quintal si son poisson était mal séché et parsemé de moisissures. Elles exploitaient aussi l'analphabétisme de leurs clients. Quand ces derniers se présentaient au magasin de la compagnie pour régler leurs dettes, un commis leur lisait leur compte à voix haute, l'interprétant à sa guise. Trilingues, les commis utilisaient le patois normand entre eux pour que le client, anglophone ou francophone, ne puisse pas comprendre.

À la fin du XVIIIe siècle, le déclenchement des guerres révolutionnaires perturba les opérations des entreprises anglo-normandes. Les frères Robin durent composer avec la pénurie de main-d'oeuvre jersiaise causée par la conscription militaire. Les équipages étaient difficiles à rassembler et on était toujours à court de pêcheurs. En 1800, on dut même se contenter d'hommes inexpérimentés, ce qui incita Charles, responsable des opérations gaspésiennes, à recourir à l'engagement saisonnier de Canadiens français de la rive sud du Saint-Laurent, à l'est de Québec. L'établissement de cette pratique est une belle illustration de la flexibilité et du jugement sûr des Robin. À Jersey, ils évitaient autant que possible les gens «de règle», c'est-à-dire les marins et artisans expérimentés dans les pêcheries canadiennes. Ils choisissaient plutôt des gens «d'entreprise», qui provenaient des paroisses les plus rurales de l'île et qui n'avaient pas beaucoup d'expérience du travail salarié. Ils montraient aussi beaucoup d'habileté dans leurs relations avec les pêcheurs-clients. Traitant et socialisant avec eux en français, Charles utilisait des stratagèmes pour embellir son image à leurs yeux. «Donnez à ce bateau», aurait-il écrit à un commis en 1783, «le nom de Saint-Pierre, patron des pêcheurs... Ce nom est familier aux habitants et leur fera plaisir... Il ne faut rien brusquer ... Les pêcheurs ont leurs habitudes; attendons qu'ils les abandonnent d'eux-mêmes pour adopter les nôtres de la même façon ... Ne blâmons rien chez eux. Appelés à vivre avec eux, faisons généreusement les sacrifices nécessaires pour leur faire oublier qu'ils sont les vaincus et nous les vainqueurs ... Toute attitude contraire les éloignerait de nous; et alors, où iraient-ils pauvres comme ils sont? N'y a-t-il pas là une situation bien propre à nous inspirer une grande commisération pour eux?»

Charles Robin usa de son influence auprès des autorités politiques. Il n'éprouva pas de difficulté à faire pression sur les lieutenants-gouverneurs de la Gaspésie. Le premier titulaire de ce poste, Nicholas Cox, qui entra en fonction en 1777, était fort endetté envers Charles. Son successeur Francis LeMaistre, était jersiais et, de surcroît, ami de la famille. Ainsi Charles fit-il ouvrir un bureau de douane près de son quartier général de Paspébiac et acquit-il de grandes étendues de terre, ainsi que des lots de grève bien placés. Il reçut aussi certains mandats de juge ou de commissaire-enquêteur, postes qu'il occupa pour protéger ses intérêts. En outre, il contribua à faire élire à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada des représentants politiques qui lui étaient favorables et à défaire ceux qui s'opposaient à ses intérêts, ne lésinant pas sur les méthodes. Au tournant du XIXe siècle, il était un des personnages les plus puissants de l'est du Canada. Toutefois, son influence connaissait des limites. Par exemple, il ne parvint jamais à obtenir des primes sur les exportations, ni une exemption de droits sur les produits importés, avantages dont bénéficiait l'industrie de la pêche dans d'autres colonies. Les autorités saisirent même parfois ses cargaisons parce qu'il n'avait pas respecté les règlements de la douane.

Charles rentra à Jersey en 1802 lorsque la paix pointa à l'horizon du monde atlantique; il dirigea les destinées de la Charles Robin & Co. jusqu'à sa retraite en 1808. Sans enfant, il laissait à ses neveux une compagnie en passe de devenir le géant commercial du golfe Saint-Laurent.

À cette époque, parmi les concurrents de la Charles Robin Co. sur les côtes gaspésiennes, on comptait de petits entrepreneurs anglo-normands, plus particulièrement guernesiais, tels Helier Bonamy et Nicholas LeMesurier à la Baiede-Gaspé. Les deux hommes s'étaient établis dans la région avec leurs familles et une cinquantaine d'engagés peu après 1763. Eux aussi quittèrent la Gaspésie pendant la guerre d'Indépendance américaine. Après le conflit, leur entreprise prit de l'expansion, mais, comme plusieurs autres firmes, elle fut incapable de résister aux compagnies plus grandes, notamment celle des frères Janvrin qui l'acquirent en 1792. Les familles Bonamy et LeMesurier demeurèrent cependant à la Baie-de-Gaspé, où elles furent rejointes par d'autres petits commerçants de poisson guernesiais. Ces maîtres de grave (grève), comme on les appelait, devinrent des clients de la firme Janvrin, qui achetait leur morue et qui leur fournissait des engagés ainsi que des provisions. Ces petits entrepreneurs jouaient le rôle d'intermédiaires entre les pêcheurs et la grande société marchande. Ils chassaient aussi la baleine. Certains, tels les Simon de l'Anse-aux-Sauvages, exploitaient des moulins à farine et à bois. Avec les pêcheurs jersiais amenés par la compagnie Janvrin, les Guernesiais formèrent de petites communautés protestantes qui, grâce à leur isolement géographique et à leurs pratiques endogamiques, furent en mesure de préserver leur identité ethnique, dont le patois normand, fort différent du français acadien et québécois.

La firme des frères Francis et Philip Janvrin s'était installée à Arichat en 1783, y dépassant bientôt celle des Robin en importance. À la même époque, les Janvrin aménagèrent aussi une petite station aux îles de la Madeleine. À partir de 1789, ils

furent présents en Gaspésie, où ils comptèrent bientôt quelque 200 clients et plusieurs comptoirs. Leurs navires sillonnaient aussi les côtes du Nouveau-Brunswick. Pendant une cinquantaine d'années, les Janvrin furent actionnaires dans la maison Robin et furent associés à d'autres entreprises commerciales anglo-normandes, notamment celle de Carteret Priaulx. Ils passèrent des accords avec des sociétés guernesiaises, qui s'engageaient à ne pas pêcher au Cap-Breton et dans la baie de Gaspé, si les Janvrin ne s'approchaient pas de Terre-Neuve. En 1820, ceux-ci étaient les plus importants armateurs de l'île de Jersey. À partir de ce moment, ils se départirent peu à peu de leurs entreprises de pêche pour se consacrer presque complètement, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à des activités bancaires et financières.

# L'ÉPOQUE DES JERSIAIS, 1820-1870

Les firmes anglo-normandes, plus particulièrement celles de Jersey, dominèrent l'économie maritime du golfe Saint-Laurent au XIX<sup>e</sup> siècle. Aldo Brochet en a recensé pas moins de 44 entre 1760 et 1926, un chiffre qui constitue une sous-estimation et qui ne comprend pas les compagnies de Terre-Neuve. À la seule Baie-de-Gaspé, dix des vingt marchands étaient anglo-normands en 1862. À cette époque, les entreprises des îles de la Manche étaient au faîte de leur puissance. Elles étaient présentes à Terre-Neuve, à l'île du Cap-Breton, en Gaspésie, au Nouveau-Brunswick, ainsi que sur la basse côte nord du Saint-Laurent et au Labrador. L'exploitation de plusieurs zones de pêche, qui reposait partout sur le même système de crédit-dépendance des pêcheurs-clients, permettait de rentabiliser les opérations. Ainsi pouvait-on combler les pertes et les déficits encourus dans une région par les gains enregistrés dans une autre. En tout et pour tout, les firmes anglo-normandes employaient pas moins de 4 000 personnes, dont le quart venait de Jersey et, dans un degré moindre, de Guernesey.

Productrices de morue séchée, les compagnies exportaient aussi, selon les possibilités et les besoins, des produits complémentaires: autres poissons, huiles, fourrures et bois. L'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Brésil et les Antilles anglaises, constituaient leurs principaux marchés, mais la morue de l'est du Canada se vendait aussi aux États-Unis, à Jersey, en Angleterre et au pays même. De ces marchés, on rapportait d'autres produits: rhum, sucre, mélasses, fruits, sel et produits ouvrés, qu'on vendait aux pêcheurs.

La Charles Robin & Co. était l'entreprise qui possédait les intérêts les plus considérables dans le golfe. De son quartier général et principal port d'expédition de Paspébiac, elle transigeait avec un plus grand nombre de pêcheurs-clients que ses concurrents. En plus de ses établissements de la Gaspésie, la firme était présente sur la côte est du Nouveau-Brunswick, dans l'île du Cap-Breton et sur la basse côte nord du Saint-Laurent. Au premier rang des exportateurs de poisson de l'est canadien, sa production de morue séchée passa de 27 000 à 57 000 quintaux entre 1828 et 1865, sans compter l'huile et les autres poissons. Elle employait 750 personnes, dont une soixantaine de commis et d'artisans. Elle sut profiter de la conjoncture

économique favorable et elle roda le système établi par son fondateur. On prisait sa morue en raison de sa grande qualité, elle-même due à une préparation et à un empaquetage effectués soigneusement. Sur les marchés internationaux, la compagnie bénéficiait en outre de la présence de membres de la famille Robin qui avaient mis sur pied des firmes d'import-export. La Charles Robin & Co. contrôlait ainsi tous les aspects du commerce de morue séchée, de la cueillette jusqu'à la vente, en passant par le financement et la construction navale. Elle exploitait en effet un des plus grands chantiers navals de l'est du Canada.

L'importance de la compagnie est encore soulignée par le fait que ce fut largement de son sein qu'émergèrent d'autres entrepreneurs anglo-normands. Parmi les plus importants, William Fruing en 1832, John LeBoutillier en 1833, LeBoutillier Bros. en 1838 et, plus tard, John Fauvel, ainsi que John et Elias Collas. À juste titre, les observateurs ont maintes fois noté les multiples relations d'affaires et de parenté que les marchands jersiais entretenaient entre eux. Ainsi, les Robin étaient liés par mariage aux Pipon et aux DeCarteret, et les Janvrin étaient associés à ces trois familles marchandes, ainsi qu'aux DeQuetteville. En fait, les maisons Robin et Janvrin unirent leurs opérations financières vers 1860. Les alliances matrimoniales eurent aussi cours dans l'est du Canada. John LeBoutillier épousa la fille de Philip Robin fils, le neveu de Charles, et un de ses fils se maria avec la fille de John Fauvel.

Comme l'exprimait toutefois un vieil adage jersiais, «Il n'y a pas d'couôsins à Terreneuve». En d'autres termes, les vieilles rivalités insulaires furent transférées au Nouveau Monde. Par exemple, la famille DeGruchy, ennemie de la famille Robin depuis plusieurs générations, s'engagea dans plusieurs entreprises morutières de Terre-Neuve et devint la deuxième plus importante firme anglonormande en Amérique, essayant même de concurrencer les Robin en Gaspésie. L'animosité entre les deux géants était telle que la mémoire collective jersiaise l'a enregistrée jusqu'à nos jours. En outre, certains anciens commis de la firme Robin tentèrent de pénétrer au coeur de son empire commercial. Les frères David, Amy et Edward LeBoutillier s'établirent à proximité de son quartier général de Paspébiac et lui livrèrent une concurrence agressive, une rivalité qui se transposa sur la scène politique. La lutte commerciale était aussi farouche entre les Jersiais et les Guernesiais, qui transportèrent sur les côtes canadiennes une animosité séculaire.

Ayant bâti leurs entreprises à même une longue expérience sur les bancs et les côtes de Terre-Neuve, les hommes d'affaires anglo-normands du tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles Robin en tête, servirent à leur tour de modèle à leurs compatriotes qui établirent des postes de pêche sédentaire. Ces établissements pouvaient être énormes. À Arichat et à Chéticamp, dans l'île du Cap-Breton, et à Paspébiac, Percé et Grande-Rivière, en Gaspésie, les marchands jersiais possédaient de grandes propriétés de plusieurs centaines d'acres, des terres à bois et des dizaines de bâtiments, où étaient entreposés de grandes quantités de morue séchée, de la ferronnerie, des agrès, provisions, outils, marchandises sèches, habits, chaussures et meubles. Le gérant habitait une demeure située dans un endroit élevé, d'où il pouvait voir tout ce qui se passait à terre et en mer. L'établissement pouvait

comprendre en plus une boulangerie, une ferme, un chantier naval et un débit de boisson. Tous ces éléments n'étaient pas présents chez les petits entrepreneurs, mais l'idée était la même: assurer autant que faire se peut l'autosuffisance.

La division des tâches était très poussée dans les grands établissements. Presque toute la main-d'oeuvre qualifiée, les journaliers et les marins provenaient des îles anglo-normandes. Il s'agissait surtout de cultivateurs et d'ouvriers agricoles, dont la femme et les enfants s'occupaient de la ferme pendant leur absence. Ces hommes quittaient Jersey après la communion du printemps et, comme leurs ancêtres, espéraient être de retour à temps pour les récoltes. Certains pêchaient et étaient employés comme maîtres de chaloupe, mais la majorité s'affairait onze heures par jour sur la grève comme trancheurs et saleurs. Les seuls Jersiais utilisés à titre de pêcheurs côtiers étaient les membres d'équipage des bateaux qui étaient assignés à cette tâche en période de relâche.

Les compagnies recrutaient leurs commis dans les écoles jersiaises, où les adolescents les plus prometteurs avaient déjà reçu un début d'apprentissage qu'ils complétaient sur place. Ces jeunes gens devaient s'engager pour cinq ans et ils trimaient dur. La discipline était ferme et minutieuse. Même la tenue vestimentaire et les menus étaient spécifiés. On ne pardonnait pas à ceux qui étaient surpris dans des tavernes ou dans d'autres «lieux de perdition». Après quelques années au service d'une entreprise, le jeune Jersiais atteignait l'échelon de commis principal ou de gérant d'un petit poste. S'il ne retournait pas à Jersey à l'expiration de son premier ou deuxième contrat, il fondait un foyer au Canada vers l'âge de 28 ou de 29 ans, son statut lui permettant d'épouser une jeune fille de bonne famille protestante. Les compagnies préféraient employer des célibataires, mais elles étaient conscientes que le mariage était gage de stabilité. C'est seulement après de longues années de loyauté totale, en dépit d'émoluments médiocres, que l'employé jersiais pouvait aspirer à devenir gérant d'un grand établissement.

Jusqu'en 1840, la Charles Robin & Co., en situation de quasi monopole commercial, put contrôler presque complètement l'immigration anglo-normande à la Baie-des-Chaleurs. Cependant, elle ne semble pas avoir découragé ouvertement ses engagés à s'établir sur la côte à la fin de leur contrat. Ce fut dans son giron que des Jersiais et Guernesiais s'implantèrent en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick. Même les familles qui immigrèrent de façon indépendante étaient sans doute attirées par la disponibilité de son crédit et par l'assurance de lui vendre leur production de morue. Toutefois, au milieu du siècle, à mesure que s'établissaient des firmes anglo-normandes rivales, le contrôle de l'entreprise sur l'immigration diminua et ses dirigeants commencèrent à se plaindre du fait qu'on trouvait maintenant des vagabonds jersiais dans l'est du Canada.

La contribution des Anglo-Normands au peuplement de Terre-Neuve et de la région du golfe n'est pas numériquement importante. En 1871, les quatre provinces qui venaient de former la Confédération canadienne ne comptaient que 852 personnes nées à Jersey et à Guernesey. Même dans la maritime Gaspésie, les 397 Jersiais et Guernesiais ne représentaient alors que 1,3 p. 100 de la population.

Les seules concentrations anglo-normandes importantes de l'est du Canada étaient celles d'Arichat et de Paspébiac, quartiers généraux des grandes entreprises de pêche. Grande-Grave et Mal-Bay, en Gaspésie, étaient les seules localités où les immigrants des îles de la Manche constituaient la majorité de la population.

Les relations des entrepreneurs anglo-normands avec les populations locales étaient en grande partie conditionnées par le système commercial qui reposait, comme on l'a vu, sur un rapport de dépendance des pêcheurs-clients. Ceux-ci n'étaient toutefois pas dupes, comme en fait foi cette vieille chanson fredonnée par les Acadiens de Chéticamp, une communauté où l'isolement facilitait la mainmise de la compagnie Robin: «Quand vous prenez du poisson, ils sont doux comme des moutons. Quand vous allez à leur boutique, ils sont rudes comme des lions... Vous n'avez pas d'esprit. Les Jersais (sic) vous le disent que vous en avez point. Le printemps ils arrivent avec leur biscuit pourri». La dérision pouvait parfois faire place à la résistance. Des pêcheurs catholiques refusaient de pêcher lors des grandes retraites et, à Blanc-Sablon sur la basse côte nord, des Gaspésiens recrutés par la firme DeQuetteville exigèrent une année d'être renvoyés dans la péninsule trois semaines plus tôt que prévu. Ils refusèrent de continuer à pêcher, même quand on les mit au pain et à l'eau. Pendant les décennies de 1820 et de 1830, les pêcheurs de l'île Madame et de Grande-Rivière, en Gaspésie, répondirent par des menaces aux poursuites judiciaires de la compagnie Robin. Dans le premier cas, ils menacèrent d'incendier l'établissement de l'entreprise. Dans le deuxième, ils tuèrent le chien de la compagnie, ce qui épeura suffisamment le gérant pour qu'il se confine chez lui.

Il n'est pas que les Acadiens et les Canadiens français qui eurent des doléances contre les firmes jersiaises. Les pêcheurs et petits entrepreneurs anglo-normands se plaignaient aussi de l'avarice des courtiers et armateurs jersiais. Quand ils se sentaient lésés, ils n'hésitaient pas à les traîner en justice.

Le pouvoir économique des entrepreneurs jersiais s'accompagnait d'un pouvoir politique et social. À Terre-Neuve, la famille LeMesurier était une des plus en vue de l'île, occupant plusieurs fonctions politiques et administratives. Même chose pour les Bourinot au Cap-Breton. John George fut membre de la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Écosse de 1859 à 1867 et sénateur de cette date jusqu'à sa mort en 1884. De sa base à l'île Madame, Isaac LeVesconte fit une carrière politique provinciale et fédérale. En Gaspésie, John Gosset, neveu de Philip Robin fils et gérant chef de la compagnie au Canada, fut député, tout comme David et John LeBoutillier, ce dernier devenant aussi membre du Conseil législatif du Canada en 1867. Au Nouveau-Brunswick, Joshua Alexandre, gérant de la compagnie Fruing à Shippagan, siégea à l'Assemblée provinciale de 1842 à 1846. Pour faire élire «leurs» hommes, les compagnies faisaient pression sur les maîtres de grave et les pêcheurs, utilisant parfois menaces et violence.

Les Jersiais et Guernesiais dominaient aussi la scène locale, y détenant une influence bien au-delà de leur faible poids démographique, mais qui représentait bien leur position sociale. Une grande partie d'entre eux étaient propriétaires d'un petit établissement de pêche ou d'un commerce et, sans être fortunés, ils vivaient

mieux que le reste de la population. Ainsi, en 1871, parmi le petit groupe de notables de l'Anse-au-Griffon, au nord de la baie de Gaspé, on comptait quatre Jersiais, dont le maire et un conseiller municipal. Ailleurs, ils étaient shérifs, agents de douane, juges de paix, commissaires d'école, secrétaires de municipalité et de commission scolaire, maîtres de poste et télégraphistes. Ils étaient souvent choisis comme jurés. À Mal-Bay, en Gaspésie, on vit même un petit marchand protestant, Guillaume Girard, devenir premier marguillier de la paroisse catholique. Les Anglo-Normands semblent avoir mis à profit leurs quelques années de scolarité au sein de populations largement analphabètes.

Protestants, les entrepreneurs anglo-normands voyaient d'un mauvais oeil les «papistes» avec lesquels ils cohabitaient. Quand cela était possible, la Charles Robin & Co. n'engageait pas de catholiques, sauf comme pêcheurs. Pour éviter que leurs engagés et apprentis n'entretiennent des relations trop étroites avec les populations locales, on ne les assignait pas très longtemps à un établissement. Lorsqu'un employé anglo-normand épousait une catholique, il devait quitter l'entreprise, en plus de risquer la disgrâce de ses parents. La pratique s'appliquait aux membres de la famille Robin eux-mêmes. Lorsqu'en 1811, Philip fils, neveu et héritier de Charles, épousa Marthe Arbour, avec laquelle il avait déjà deux enfants, la famille Robin refusa de reconnaître l'union et aucune faveur ne fut faite aux enfants qui, élevés dans la religion catholique, furent déshérités. Plus tard, Philip fils refusa de reconnaître Marthe comme son épouse. Les autres entreprises employaient des catholiques mais, chez les Fruing, les Jersiais soupçonnés d'être attirés par le catholicisme étaient renvoyés dans leur île natale. Conscientes du pouvoir de l'Église, les compagnies entretenaient cependant des relations cordiales avec les membres du clergé. Les gérants recevaient les missionnaires dans leur demeure et leur manifestaient beaucoup d'égard. En l'absence de lieu de culte, il est même arrivé qu'ils leur aient permis d'y célébrer la messe. Les entrepreneurs et leurs gérants participaient généreusement à la construction et à l'ornementation des églises catholiques, en plus de délier leur bourse lors des bazars paroissiaux. Toutefois, à l'occasion, un missionnaire anglican ou catholique se plaignait de l'absence de coopération de certains gérants.

En général, les relations entre les immigrants des îles de la Manche et les autres éléments de la population furent empreintes de tolérance et les épisodes de violence furent rares. Dans les localités où se côtoyaient plusieurs groupes ethniques et où les colons anglo-normands n'étaient pas assez nombreux pour constituer une communauté, on se voisinait. On partageait le métier de la pêche, on achetait au même magasin et on dansait aux mêmes noces. En effet, on se mariait la plupart du temps dans un autre groupe, puisque les femmes anglo-normandes étaient rares dans l'est du Canada et qu'il fallait éviter d'épouser une parente. Presque immanquablement, le colon jersiais s'acculturait. Ainsi, les Robin de Old Fort Island continuèrent de pratiquer la religion anglicane, mais s'anglicisèrent, comme la majorité de leurs compatriotes établis à Terre-Neuve. Ceux qui se trouvaient au milieu de populations irlandaises et acadiennes devinrent catholiques, surtout quand ils étaient privés des services de missionnaires protestants. Dans presque tous

les cas, dès la seconde génération, l'identité et le patois anglo-normands avaient disparu. Dans certaines familles, le processus de métissage fut complexe. Par exemple, Pierre LeMoignan naquit à Jersey en 1816 et vint en Gaspésie à l'âge de quatorze ans comme charpentier et commis pour la compagnie Robin. En 1837, il épousa une Canadienne française de Grande-Rivière, avec laquelle il eut douze enfants. Eux et leurs descendants se marièrent tantôt avec des Jersiais, tantôt avec des descendants de loyalistes américains, tantôt avec des Irlandais, tantôt avec des Canadiens français, tantôt avec des Acadiens. Dans les localités bireligieuses, comme Mal-Bay en Gaspésie, le choix de partenaires protestantes amenait les Anglo-Normands à s'angliciser, même s'ils constituaient la majorité de la population. Leur choix était aussi sans doute motivé par l'environnement socio-politique et socio-économique où l'anglais prédominait.

# LE DÉCLIN, 1870-1930

En 1870, l'empire Robin était capitalisé à plus d'un million de dollars. Toutefois, comme les autres compagnies anglo-normandes, la firme éprouverait bientôt de graves problèmes. Elle continuait à fonctionner avec des méthodes qui avaient fait leurs preuves, mais qui devenaient une force d'inertie dans le monde changeant de la fin du XIXe siècle. Elle persistait dans une pêche traditionnelle fondée sur un grand nombre de bras et sur des techniques désuètes, telles la ligne à main, le bateau à voile et la chaloupe à rames. Elle voyait d'un mauvais oeil la pêche à la seine avec des lignes de fond (trawls) et l'adoption du leurre norvégien, peut-être parce que ces nouvelles techniques pourraient fournir aux pêcheurs des surplus de production qui les rendraient plus autonomes. Les firmes anglo-normandes souffrirent aussi de l'avènement des bateaux à vapeur et du transport ferroviaire, qui eut comme conséquence une recrudescence de la concurrence, à la production et à la consommation. D'une part, les progrès de l'industrie frigorifique favorisèrent l'expédition d'un produit frais et la morue séchée perdit de sa popularité sur les marchés. D'autre part, il était plus difficile de satisfaire les pêcheurs-clients, qui demandaient des articles de consommation de plus en plus variés. Cela contribuait à accroître le volume des marchandises en circulation, mettant ainsi à rude épreuve l'infrastructure de transport et la capacité d'intégrer, sans frais excédentaires, un nombre toujours plus grand de producteurs dans un réseau de plus en plus étendu dans l'espace. Les opérations d'import-export devenaient moins rentables. Dans le même sens, l'équilibre entre les «bonnes» et «mauvaises» dettes était difficile à maintenir. Le problème n'était pas nouveau, mais avec l'accroissement de la concurrence, il augmentait en proportion. Craignant la désertion des pêcheursclients, les entreprises prêtaient à des individus insolvables, en plus d'augmenter les prix à la production et de réduire ceux à la consommation, tout cela dans une conjoncture internationale défavorable.

Les firmes du Labrador furent les premières à éprouver des problèmes à la fin de la décennie de 1860; elles s'écroulèrent en 1873 à la suite de la faillite de deux banques jersiaises, la Mercantile Bank et la Joint Stock Bank. À Terre-Neuve, les

firmes jersiaises amorcèrent une stratégie de retraite. Elles vendirent une bonne part de leurs installations et équipements, mais ne purent néanmoins se maintenir. En 1886, une autre faillite, celle de la Banque commerciale de Jersey, sapa les bases des entreprises anglo-normandes de l'est du Canada. DeGruchy et ses associés à Terre-Neuve, Charles Robin et LeBoutillier Bros. dans le golfe, s'effondrèrent. Une à une, les entreprises de pêche des îles de la Manche disparurent. Cependant, les plus grandes s'associèrent à des intérêts canadiens. Ce fut le cas de la famille LeMesurier, de la LeBoutillier Bros. et même de la Charles Robin & Co. qui, à la suite de plusieurs réorganisations, déménagea son siège social de Jersey à Halifax en 1904, s'y fusionnant deux ans plus tard avec les firmes A.G. Jones et A.H. Whitman. La nouvelle entité prit le nom de Robin, Jones & Whitman et, à partir de 1912, développa davantage l'aspect vente au détail de ses affaires, en mettant sur pied une chaîne de magasins à rayons.

Jusqu'au début de la décennie de 1930, les firmes restantes continuèrent d'amener de Jersey un petit nombre de commis et de gérants, ainsi qu'une main-d'oeuvre qualifiée. À cette époque, la discipline s'assouplit quelque peu et les compagnies encouragèrent les épouses de gérant à accompagner leur mari. Les entreprises y gagnaient puisque ces femmes agissaient comme cuisinières et ménagères. Par contre, le gérant continuait d'exercer une surveillance serrée sur les jeunes apprentis. Ceux-ci devaient respecter le couvre-feu de 22 h, assister aux services religieux du dimanche et s'abstenir de fréquenter les débits de boisson et autres «mauvais lieux». On punissait les récalcitrants en les privant de loisirs, en les mutant dans un poste particulièrement isolé ou, dans les cas d'intérêt trop marqué pour une jeune fille catholique, en les renvoyant à Jersey à leurs frais. Chez Robin, Jones & Whitman, les contrats des engagés étaient toujours rédigés comme cent ans auparavant: «His said masters shall and will faithfully serve, their secrets keep, their lawful commands everywhere gladly obey, and digilently and carefully demean and behave himself towards them». La réputation des commis jersiais demeurait telle que des entreprises canadiennes qui n'avaient rien à voir avec la pêche, par exemple la compagnie forestière Price, commencèrent à les recruter. Par ailleurs, les firmes jersiaises employèrent de plus en plus de non Anglo-Normands comme gérants de petits établissements et comme ouvriers qualifiés.

À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, les relations des compagnies anglonormandes avec les élites laïques et religieuses s'envenimèrent, à mesure que ces
dernières affirmaient leur influence au plan local et régional. Avec ses idées de
tempérance, de culture du sol, de scolarisation et de coopératisme, le clergé
catholique devint fort peu apprécié de certains marchands. L'accroissement du
nombre de prêtres et leur zèle permirent à l'Église catholique d'assurer un meilleur
contrôle. Les grandes maisons jersiaises cessèrent même graduellement de vendre
de l'alcool à leurs magasins. À certains endroits, le conflit était de nature financière,
les hypothèques de la fabrique étant en partie détenues par les compagnies de
pêche. On trouve une belle illustration de militantisme clérical chez le curé de
Chéticamp, Pierre Fiset, qui ne ménagea pas les Jersiais. Lorsqu'il prit possession
de sa cure en 1875, Fiset ne rendit point visite au gérant de la compagnie Robin,

comme le voulait une vieille tradition locale. Ce fut le gérant qui dut se déplacer, pour se faire dire que le nouveau curé ferait tout en son pouvoir pour chasser les Jersiais. Fiset réussit d'abord à empêcher ceux-ci de faire travailler ses ouailles le dimanche, puis il s'arrangea pour que les pêcheurs deviennent propriétaires de leur propre bateau plutôt que de les louer de la compagnie. En 1883, il entra directement en concurrence avec celle-ci en ouvrant un commerce de poisson et un magasin. Plus tard, il acquit une partie de ses installations et fonda une coopérative, forçant les Robin à faire des compromis. Fiset annonçait le militantisme clérical de la décennie de 1920, en particulier celui de l'évêque du nouveau diocèse de Gaspé, François-Xavier Ross, désireux de «secouer le joug des esclavagistes» par l'intermédiaire du mouvement coopératif. On trouvait encore des prêtres conciliants envers les compagnies, mais ils étaient de plus en plus rares.

Les élites laïques devinrent aussi plus revendicatrices. La petite bourgeoisie régionale se servit de la politique pour atténuer l'influence des gérants des compagnies. Ceux-ci perdirent lentement leur prépondérance sur la scène régionale et locale. Il est révélateur que William LeBoutillier-Fauvel, petit-fils d'entrepreneurs jersiais et gérant chef de la LeBoutillier Bros., dut son élection à la Chambre des communes en 1891, à la puissante organisation libérale du curé de Bonaventure, Napoléon Thivierge. Mais il n'était pas que les élites pour s'affirmer face à l'autorité des compagnies jersiaises. À au moins deux reprises, des populations locales se soulevèrent. À Chéticamp, en 1879, l'évacuation par la force de quelques familles de squatters établis sur des terrains qui appartenaient à la firme Robin, provoqua une émeute et le départ du gérant jersiais. Trente ans plus tard, une révolte populaire secoua la petite localité de Rivière-au-Renard, en Gaspésie. Insatisfaits du prix que leur offraient les compagnies jersiaises, les pêcheurs du lieu trouvèrent un autre acheteur qui envoya une goélette. Par suite des tractations des Jersiais, celle-ci repartit sans une seule morue à bord. Une cinquantaine de pêcheurs se présentèrent au magasin Fruing et la violence éclata. Un commis tira sur un pêcheur et, en contrepartie, les émeutiers rouèrent de coup les employés. À la demande des compagnies, le gouvernement fédéral envoya une frégate et deux détachements. Vingt-deux pêcheurs furent traduits en justice et emprisonnés.

L'épisode montre que les entreprises anglo-normandes avaient toujours les moyens de résister. La compagnie Fruing pouvait encore faire saisir pour dettes un habitant de Grande-Grave qui avait encouragé ses voisins à voter pour le candidat opposé à celui qu'elle soutenait et, pendant la Première Guerre mondiale, les commis de la Robin, Jones & Whitman possédaient encore assez d'influence pour jouer un rôle important dans les campagnes de recrutement militaire. Un peu plus tard, l'entreprise, de concert avec de petits entrepreneurs anglo-normands qui survivaient tant bien que mal, réussit à affaiblir considérablement les premières coopératives de pêcheurs de la Gaspésie, notamment en mettant des pressions sur les politiciens provinciaux et sur F.M. Gibault, un ancien commis de la compagnie Robin nommé en 1928 surintendant maritime au gouvernement du Québec.

# L'HÉRITAGE ANGLO-NORMAND, 1930-1995

Sauf rare exception, les intérêts anglo-normands étaient disparus de l'est du Canada en 1930. La Robin, Jones & Whitman déclina pendant un demi-siècle, avant de fermer définitivement ses portes pendant la décennie de 1980. Conséquemment, à partir de la Crise économique, il n'y eut pratiquement plus d'immigration anglo-normande dans l'est du Canada. Au contraire, un nombre indéterminé de Jersiais rentrèrent à l'île natale ou émigrèrent ailleurs au Canada et aux États-Unis. Par ailleurs, certains choisirent de rester, continuant de travailler pour la Robin, Jones & Whitman qui, en dépit de sa canadianisation, confiait toujours sa gestion à des Jersiais ou des Jersiais-Canadiens complètement anglicisés, tels les LeBreton et les Legros. Ceux-ci engageaient, autant que possible, des commis d'origine jersiaise. Il fallait bien entrebâiller la porte aux catholiques, mais jusqu'en 1942, il n'était pas question pour ces derniers d'accéder à un poste supérieur. Et gare au Jersiais qui épousait une catholique et se convertissait au papisme. Il perdait son emploi et était mis au ban de la minuscule élite anglo-normande de l'est du Canada. Les derniers gérants des Robin se firent en outre les promoteurs et défenseurs acharnés de la mémoire du fondateur, Charles.

Plusieurs Jersiais et Guernesiais utilisèrent leur expérience dans les affaires maritimes pour fonder de petits commerces, notamment dans l'industrie touristique en plein essor. Vers 1950, il ne restait que quelques dizaines d'Anglo-Normands de naissance dans l'est du Canada; un quart de siècle plus tard, le groupe était en voie d'extinction, victime du déclin des provinces atlantiques, ainsi que des phénomènes de régionalisation et de renaissance ethnique qui agitaient les francophones de l'est du Canada. Ne conservant du patois normand que quelques expressions savoureuses, ils étaient sur la défensive, la mémoire collective et, jusqu'à un certain point, l'historiographie régionale transmettant surtout des images négatives des «Robin», comme on appelle encore les Anglo-Normands en Acadie et en Gaspésie. On les accuse d'avoir retardé le développement régional et d'avoir exploité sans merci les pauvres pêcheurs, réduits au servage. Dans le climat chargé des dernières décennies, on a peint les Jersiais et Guernesiais comme des «maudits anglais». On a oublié que pour chaque entrepreneur, peinèrent des centaines d'humbles anglo-normands patoisants ou bilingues.

Cependant, il n'est que dans l'est du Canada qu'on évoque les Jersiais et les Guernesiais. À l'ouest de la Gaspésie, on ne les connaît pas. Pour le Québécois, l'Ontarien ou l'Albertain, les noms de LeMoine ou de Mauger sont des noms bien français, sans plus. De même, peu de touristes se posent des questions sur l'origine de toponymes comme Jersey Cove en Gaspésie, Pointe Alexandre au Nouveau-Brunswick, Robin's Island à l'île du Cap-Breton, Jerseyside au Labrador ou Guernsey Island à Terre-Neuve. Et à part un ethnologue ou un linguiste, qui pourrait déceler des traces du patois normand dans la langue des habitants de Paspébiac? Enfin, quel Canadien associe les noms de John Bourinot, fondateur de la Société royale du Canada, ou du général Brock, héros de la guerre de 1812, aux îles de la Manche?

Il est à espérer que l'existence de lieux historiques où l'on commémore la présence anglo-normande, à Grande-Grave dans le parc national Forillon et à Paspébiac, contribue à faire connaître ce groupe ethnique. Malgré leur petit nombre, les Anglo-Normands ont joué un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés maritimes de l'est du Canada. À Terre-Neuve, au Labrador, à l'île du Cap-Breton, sur la côte nord du Saint-Laurent, en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick, leurs activités commerciales ont souvent mené au peuplement permanent et ont contribué à façonner des sociétés longtemps dépendantes de la production de la morue séchée. Les Anglo-Normands ont donc laissé dans ces régions «le sceau de leur bailliage», pour reprendre une savoureuse expression jersiaise.

# BRÈVE BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Les îles anglo-normandes ont fait l'objet de plusieurs travaux historiques, de qualité inégale. Parmi les oeuvres les plus utiles, mentionnons celles de George Reginald Balleine A Biographical Dictionary of Jersey, (London, Staples Press, ca. 1948); A History of the Island of Jersey, (London, Hodder and Stoughton, 1950) et surtout A People of the Sea (London, Methuen, 1986), sous la direction d'A.G. Jamieson. On se doit aussi de consulter le Bulletin de la Société jersiaise et les Transactions of the Société guerneséaise, qui contiennent plusieurs articles sur le Canada. On notera aussi l'étude sociographique de Pierre Dalido, Jersey, île agricole anglo-normande (Vannes, Imprimerie A. Chaumeron, 1951). Pour une évocation savoureuse en patois normand, voir les deux ouvrages de George F. Le Feuvre: Jèrri jadis (Jersey, Don Balleine Trust, 1973); Histouaithes et gens d'Jerri (Jersey, Don Balleine Trust, 1976).

Il n'existe malheureusement pas de synthèse sur les Anglo-Normands de l'est du Canada. Leur présence est cependant documentée dans des revues d'histoire régionale, en particulier celle publiée par la Société historique de la Gaspésie depuis 1963, et qui a changé plusieurs fois son titre: Revue d'histoire de la Gaspésie, Revue d'histoire et de traditions populaires de la Gaspésie, Gaspésie. On consultera avec grand intérêt le numéro spécial sur «La présence jersiaise en Gaspésie» (16: 2-3, avrilseptembre 1978, 49-199), signé par John P. LeGarignon. On trouve aussi beaucoup de renseignements dans les ouvrages, articles et thèses d'histoire régionale et locale: Raoul Blanchard, L'Est du Canada français (Montréal, Librairie Beauchemin, 1935); Paul Charest, «Le peuplement permanent de la Basse Côte Nord», Recherches sociographiques, (1-2, 1970, 9-90); Frank W. Remiggi, «Persistence and Ethnicity: A Study of Social and Spatial Boundaries on the Eastern Lower North Shore, 1820-1970» (thèse de maîtrise, Memorial University, 1975); Patricia Thornton, «Dynamic Equilibrium: Settlement, Population and Ecology in the Strait of Belle-Isle, Newfoundland, 1840-1940» (thèse de doctorat, University of Aberdeen, 1978); David Lee, «La Gaspésie, 1760-1867», Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire, (23, 1980, 117-92); Marc Desjardins et Yves Frenette, Histoire de la Gaspésie (Montréal, Boréal Express/Institut québécois de recherche sur la culture, 1981); C. Grant Head, Eighteenth Century Newfoundland: A Geographer's Perspective (Toronto, McClelland & Stewart, 1976); J.J. Mannion, ed., The Peopling of Newfoundland: Essays in Historical Geography (St. John's, Memorial University of Newfoundland, 1977); Stephen J. Hornsby, Nineteenth-Century Cape Breton: A Historical Geography (Kingston & Montreal, McGill-Queen's University Press, 1992); Francine Lelièvre, Histoire humaine du parc national Forillon (Gaspé, Parcs Canada, 1973); Donat Robichaud, Le grand Chippagan: histoire de Shippagan (Montréal, Imprimerie Gaspé Ltée, 1976); Anselme Chiasson, Chéticamp: histoire et traditions acadiennes (Moncton, Éditions des Aboîteaux, 1961).

Le rôle des compagnies jersiaises et guernesiaises dans l'évolution du Canada atlantique est l'aspect qui a fait couler le plus d'encre, en commençant par la correspondance, les livres de compte et autres papiers générés par les entrepreneurs et leurs employés. Ces archives sont aujourd'hui dispersées dans les îles de la

Manche et dans plusieurs provinces canadiennes. Le fonds le plus important, celui de la Charles Robin & Co., est conservé aux Archives nationales du Canada. On consultera aussi avec profit les rapports des départements des pêcheries des provinces atlantiques et du Québec. Quant aux études, il faut débuter par un classique d'Harold Innis, The Cod Fisheries. The History of an International Economy (Toronto, University of Toronto Press, 1940). Plusieurs travaux spécialisés ont été consacrés aux entreprises anglo-normandes: A.C. Saunders, Jersey in the 18th and 19th Centuries (Jersey, J.T. Bigwood, 1930); «Newfoundland and the Channel Islands», United Empire, (25: 3, March 1934, 153-8); André Lepage, «Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie: la Charles Robin Company dans la baie des Chaleurs, 1820-1870» (thèse de doctorat, Université Laval, 1983); Roch Samson, Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIXe siècle: les rapports de production entre la compagnie William Hyman et ses pêcheurs-clients (Ottawa, Parcs Canada, 1984); Rosemary Ommer, From Outpost to Outport: A Structural Analysis of the Jersey-Gaspé Cod Fishery, 1767-1886 (Montreal, McGill-Queen's University Press, 1991). Les entrepreneurs les plus importants ont fait l'objet de notices plus ou moins longues dans le Dictionnaire biographique du Canada (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966-). David Lee a rédigé celle du célèbre Charles Robin (vol. 6, 720-2), en plus de nous donner un livre sur le même sujet: The Robins in Gaspé, 1766-1825 (Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1984).

Pour tracer un portrait des immigrants anglo-normands, l'historien doit s'astreindre au dépouillement de sources sérielles, notamment les fiches manuscrites des recensements du Canada et les actes notariés. Les répertoires généalogiques peuvent aussi lui servir, par exemple Michel LeMoignan, Généalogie des familles LeMoignan, île de Jersey, Canada, États-Unis (Gaspé, Société historique de la Gaspésie, 1972) et Fidèle Thériault, Les familles de Caraquet: dictionnaire généalogique (Frédéricton, F. Thériault, c. 1985). Il peut en outre glaner des informations dans des récits de contemporains, comme Sir Richard Henry Bonnycastle, The Canadas in 1841 (London, H. Colburn, 1841), John Mason Clarke, The Heart of Gaspé: Sketches in the Gulf of St. Lawrence (New York, The Macmillan Company, 1913) et Thomas Pye, Images de la Gaspésie au dix-neuvième siècle (Québec, Presses Coméditex, 1980). Enfin, s'il s'intéresse à l'assimilation des Anglo-Normands, il trouvera des réflexions stimulantes dans Raymond Mougeon, «Malbay: A Sociolinguistic Study» (thèse de doctorat, Université McGill, 1973).

